



## **Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune**

La Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

### **- Prévisions budgétaires 2024 (budget principal et budgets annexes)**

Le Budget Primitif 2024 présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses et Recettes	Dépenses et Recettes
2 108 925,41 €	991 829,66 €

#### **Fonctionnement**

L'examen de la section n'appelle pas de commentaires particuliers ; le sujet de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est toujours d'actualité et nous restons en vigilance sur les postes énergies, transports et alimentation. Nous tablons sur une stagnation des dotations d'état en 2024, avant une possible diminution en 2025.

## Investissement

Les projets d'investissement 2024 s'élèvent à 587 640€ (voir tableau récapitulatif), hors travaux commandés en 2023 non terminés ou non facturés (101 930€).

Pour financer le projet de rénovation du vestiaire et la construction de l'accueil jeunes, des demandes de subvention du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales sont d'ores et déjà assurées pour un montant de 194 605€ et nous espérons d'autres réponses positives de l'État et du Département.

**Tableau récapitulatif des projets 2024**

Désignation	Commandé	A soumettre
<b>Fonds de concours</b>	<b>6 950</b>	
Meuble de rangement (dont 384€ mise en place)		<b>1 700</b>
Armoire froide		<b>2 800</b>
Cutter mélangeur		<b>1 650</b>
Armoire électrique cuisine		<b>7 800</b>
Bassin Coquelicot		<b>11 400</b>
Éclairage réfectoire maternelle		<b>1 500</b>
3 Autolaveuses Écoles		<b>9 000</b>
Rayonnage stockage MILCOLOR		<b>4 200</b>
Projet messageries mairie		<b>2 200</b>
Projet M3797 - Eff + EP rue des Roses	<b>1 340</b>	
<b>Réhabilitation vestiaire et construction local jeunes</b>		
Maîtrise œuvre réhabilitation		<b>8 800</b>
Réhabilitation vestiaire	<b>240 200</b>	
Construction accueil jeunes	<b>258 800</b>	<b>9 000</b>
<b>Projet aménagement autour du stade</b>		
Mission CSPS	<b>6 800</b>	
Mission Contrôle technique	<b>6 900</b>	
Dossier Loi sur l'Eau	<b>6 600</b>	
	<b>527 590</b>	<b>60 050</b>

587 640

## - Dette

Le financement de ces projets de travaux 2024 sera assuré par des fonds propres de la commune et par les subventions demandées, sans recours à l'emprunt.

## - Taux

Les taux d'imposition votés en 2024, identiques à ceux de l'année 2023, sont les suivants :

Taxe Habitation (résidences secondaires ou logements vacants)	25,65%
Taxe Foncière Bâti	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012. Pour cette nouvelle année, il est proposé de ne pas les modifier. Il est rappelé l'intégration, en 2021, dans la taxe sur le Foncier Bâti la Commune de celle auparavant perçue par le Département et désormais au profit de la Commune.

## - Subventions et participations versées

### Prévisions des subventions aux associations

Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	150,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Coopérative scolaire Ecole Denis Diderot	700,00 €
Exceptionnelle Ecole Denis Diderot	2 500,00 €
Football Club du Nord Ouest	1 000,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	3 000,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire (exceptionnelle)	1 000,00 €
Foyer Socio-éducatif Collège Eugène Noël	1 150,00 €
HANDI SUP	200,00 €
LA RECRE DES ECOLIERS	500,00 €
Les Amis du Livre	1 800,00 €
MONTVILLE HOUPEVILLE BASKET BALL	500,00 €
PAPILLONS BLANCS	100,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
SPORTEE	300,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire	200,00 €
SOLEPI	1 000,00 €

Le montant total des subventions accordées pour l'année 2024 s'élève à 16 450€.

&&&&&